

JUSTICE

Violence contre un détenu: Zappelli désavoué

Le Courrier 2/5/2012

Un détenu a obtenu gain de cause devant la Chambre pénale des recours. Sa plainte pour violences et abus d'autorité contre des gardiens de la prison de Champ-Dollon fera l'objet d'une nouvelle enquête. Les juges ont annulé la décision de l'ancien Procureur général Daniel Zappelli de ne pas entrer en matière sur le cas et de ne retenir que la piste accidentelle. D'après la Chambre, l'ordonnance du Parquet s'est injustement basée sur l'enquête de l'Inspection générale des services (IGS) uniquement, alors même que cette entité – la police des polices – est issue du même département que les gardiens de prisons.

Selon les informations relayées hier par deux journaux romands, l'avocate du prisonnier, Saskia Ditisheim, a rappelé que le plaignant n'a pu à aucun moment faire valoir son point de vue pendant les huit mois de l'instruction. Elle a

également questionné l'impartialité de l'IGS, qui aurait ouvertement traité le plaignant de menteur. L'enquête sera donc reprise par un procureur, d'autant qu'une non-entrée en matière n'aurait été possible que si les charges avaient été manifestement insuffisantes, a souligné la Chambre.

Ce n'est pas la première fois que le traitement d'une plainte contre des détenteurs de la force publique est problématique. Plus largement, c'est l'indépendance de l'IGS qui est remise en question par la Chambre pénale de recours. Celle-ci a insisté sur la nécessité de faire participer le plaignant à l'administration des preuves. Contrairement à son prédécesseur, le procureur général Olivier Jorrot, interrogé par l'un des quotidiens, a l'intention de modifier la pratique du Ministère public afin de donner à l'avenir la parole à toutes les parties.

PAULINE CANCELA